

**PROJET DE
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 24 Avril 2026**

À approuver lors d'une prochaine réunion de conseil municipal

Présents : Mmes SAILLARD Marie-Pierre, SOUCHA Lydia, KOGLER Cindy, VEMBOULY Marlène et Mrs THERY Jean-Bernard, SAILLARD Fabien, VIENNET Simon, VIENNET Julien, HANS Thomas, NAVASQUEZ Sébastien

Excusée : Mme CHARDON Aurélie

Absent :

Convocation du 17/04/2026

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu du 20 mars 2026
- Commission voirie / bâtiments
- Convention de mise à disposition terrain pour installation poste de transformation ENEDIS
- Désignation des membres de la CCID
Élection des représentants à l'EPAGE - COFIL Natura 2000
- Désignation membres CCID
- Lecture de la charte de l'élu local
- Délégations données au maire
- Mise en place des commissions
- Elections des représentants aux syndicats intercommunaux
- Affaires diverses

Mme SAILLARD Marie-Pierre est désigné secrétaire de séance

1 - Approbation compte-rendu réunion du 20 mars 2026

Aucune observation, le compte-rendu du 20 mars 2026 est adopté à l'unanimité.

2 - Commissions Bâtiments / Voirie

Du fait notamment de la déviation liée à la fermeture de la route de la Combe, la commune a reçu des plaintes des riverains : augmentation du trafic et problème de vitesse sur certains tronçons. Les élus sont conscients de ces problèmes mais n'ont pas de moyen d'intervenir sur ce nombre croissant de véhicules qui traversent Malpas chaque jour.

Concernant la Route du Sauvage, il avait été décidé de prendre un arrêté pour interdire la circulation sauf desserte agricole, notamment pour dégager la responsabilité de la commune en cas d'accident. La route est très endommagée et peu adaptée au trafic et

notamment aux passages des camions. Il s'avère toutefois que les GPS orientent les voitures sur cette voie.

Au fil de la discussion, il est proposé d'installer des rondinos afin de créer une gêne et de faire ralentir mais ces dispositifs ne sont pas adaptés au vu de la petite largeur de voie qui ne laisserait pas suffisamment de place aux engins agricoles.

Un arrêté sera pris pour interdire la circulation sauf desserte agricole et des panneaux commandés pour signaler cette interdiction.

Un devis a été demandé comme chaque année à l'entreprise Saulnier pour l'entretien annuel des routes et une réparation (par tronçons) de certaines voies.

Bâtiments : un point est fait sur les travaux en cours, notamment la réfection des vitraux, du porche de l'Eglise ainsi que des travaux de mise aux normes électriques. Ces travaux sont subventionnés par le Département du Doubs et font l'objet d'un partenariat avec la Fondation du Patrimoine (les dons sont toujours possibles sur le site internet de la Fondation du patrimoine).

Concernant le restaurant dont le bâtiment est propriété communale, la commission d'élus a programmé une réunion le samedi 25 avril 2026.

Monsieur le maire informe le Conseil qu'il a été démarché pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures publiques supérieures à 500 m² (à voir si obligation légale). Réflexion sur les toitures disponibles (Eglise, restaurant...).

Concernant les panneaux photovoltaïques posés sur la mairie, Fabien Saillard présente une proposition de maintenance : 430 € / HT.

3 - Convention de mise à disposition du terrain communal pour le poste de transformation ENEDIS

Dans le cadre du projet d'agrandissement du bâtiment agricole de Julien Viennet, il y a lieu de déplacer le poste de transformation situé sur le terrain de M. Viennet sur le terrain communal attenant. Ce terrain sera vendu dans un deuxième temps à l'agriculteur (accord de principe donné lors de la séance de conseil du 03 octobre 2025).

Le conseil autorise Monsieur le maire à signer la convention de mise à disposition du terrain communal à ENEDIS.

4 - Désignation des membres de la CCID

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal le rôle de la CCID notamment en matière de fiscalité directe locale.

Cette commission est composée du maire (ou d'un adjoint délégué), de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Les membres sont désignés pour la durée du mandat municipal.

Le Conseil municipal doit proposer 24 personnes contribuables, susceptibles de siéger à cette commission et la DGFIP désignera les membres retenus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, nomme 24 personnes. Les personnes retenues seront averties par courrier.

5 - Election des membres des commissions Copil Natura 2000 / syndicat d'électricité / Conseil exploitation régie Eau

EPAGE : Monsieur le maire explique que ce sont des conseillers communautaires qui siègent à l'EPAGE Ht-Doubs, Hte-Loue. La commune de Malpas doit nommer un représentant pour participer au Comité de Pilotage en rapport avec les sites Natura 2000. Monsieur THERY Jean-Bernard est nommé membre titulaire et Madame SAILLARD Marie-Pierre membre suppléante.

Election des membres devant siéger au syndicat d'électricité du Mt d'Or et des Lacs : Fabien SAILLARD est élu membre titulaire et Jean-Bernard THERY, membre suppléant.

Monsieur Julien VIENNET est désigné pour siéger au Conseil d'exploitation de la régie Eau de la CCLMHD.

6 - Désignation des membres dans les commissions communautaires

Monsieur le maire informe que Gérard Dèque a été élu Président de la Communauté de communes Lacs et Montagnes du Haut-Doubs. Ont été élus également 9 vice-présidents avec des délégations précises.

Les membres des conseils municipaux peuvent siéger au sein des différentes commissions afin de travailler sur des projets (groupes de travail n'ayant pas de pouvoir décisionnaire) qui seront présentés en conseil communautaire.

Il s'agit de désigner un membre du conseil municipal chargé de représenter la commune au sein des commission intercommunales :

Economie / Tourisme / Communication	Cindy KOGLER
Eau potable / Assainissement	
Education / Enfance / Jeunesse / Culture	Aurélie CHARDON
Déchets	Fabien SAILLARD
Services aux communes / mutualisation	
Sport/ activités nordiques / Randonnée	
Patrimoine	
Aménagement du territoire / Mobilités	
Environnement / Développement durable	

7 - Compte Epargne Temps

Lors de la séance de Conseil du 6 mars 2026, le conseil avait validé la mise en place d'un compte épargne temps pour les agents, notamment lorsqu'ils sont amenés à travailler en dehors de leur horaire habituel.

Le Comité Social et Technique rattaché au Centre de Gestion du Doubs a validé le projet et a rendu un avis favorable.

Le Conseil accepte, à l'unanimité, la mise en place du compte épargne temps pour les agents de la collectivité.

8 - Affaires diverses

- Monsieur le maire explique aux membres du conseil que depuis plusieurs années, la commune offre la carte avantages jeunes, aux jeunes de 10 à 20 ans, sur inscription. Les membres du conseil décident de maintenir ce dispositif pour les jeunes de 10 à 22 ans. Un courrier sera transmis à chaque jeune concerné.

- Fête des mères : le Conseil municipal décide d'ouvrir le repas offert par la commune à cette occasion, à toutes les dames de la commune (même celles qui ne seraient pas mamans). Un repas au restaurant Le Relais de Malpas sera organisé le 5 juin 2026.

- La commune n'est pas satisfaite des services de La Poste et plusieurs administrés et entreprises se sont plaints également du service, notamment du passage du facteur qu'une fois par semaine. La mairie fera un courrier pour faire part de son mécontentement et trouver une solution d'amélioration du service.

Séance levée à 22 h 45.
Malpas, le 27 avril 2026

Le secrétaire de séance
Marie-Pierre SAILLARD

Le Maire,
Jean-Bernard THERY

